**Termes de Référence**

***« Formation des entrepreneurs en assainissement dans les milieux ruraux du Sud-Est»***

**1. Contexte et justification :**

En Haïti, le manque d’accès à l’assainissement est une contrainte majeure au développement. La couverture de l’assainissement amélioré est estimée à 24%, avec une couverture dans le milieu rural en hausse de 13% à 16% pendant la période de 1990 à 2012 (JMP, 2014).

La Direction Nationale de l’Eau Potable et l’Assainissement (DINEPA), dans son plan d’action pour 2021, vise à réduire le taux de la défécation à l’air libre. Et la Croix-Rouge Espagnole (CRE) mène, en collaboration avec la Croix-Rouge Haïtienne (CRH) et le financement de la coopération espagnole (AECID) un projet de support à la DINEPA pour contribuer dans l’atteint de son objectif.

Afin d’y arriver, La CRH/CRE dans le Sud-Est, cherche à implémenter le marketing de l’assainissement à travers le projet d’**Augmentation de la couverture en Eau et Assainissement dans les communautés du milieu rural du département Sud-Est (Code du projet : 6629 / Code du bailleur : 14-Co1-210),** afin d’appuyer la DINEPA dans sa démarche pour la réduction de la défécation à l’air libre en milieu rural. L’un des aspects qui est fortement lié avec le Marketing de l’Assainissement est le renforcement de capacité des entrepreneurs en assainissement.

Mais, suite à des recherches de terrain, on a constaté des lacunes importantes dans les capacités et compétences des entrepreneurs en assainissement, qui beaucoup de fois, découlent d’un manque d’accès à des séances de formation pouvant les aider et s’orienter dans leurs démarches de gestion et de vente de leurs produits et services en assainissement.

Pour ce faire, **la CRH/CRE recherche une institution ou formateur pour préparer et dispenser des formations à des entrepreneurs de produits et services en relatifs à l’assainissement familiale dans le département du Sud-Est.**

**2. Objectifs de la formation**

**Objectif général :** Augmenter le niveau de connaissancedes entrepreneurs pour faciliter les ménages des clusters à avoir un meilleur accès aux produits et services d’une installation d’assainissement familiale.

**Objectifs spécifiques :**

1. Renforcer la capacité des participants à utiliser les opportunités durables sur le marché de l'assainissement.
2. Renforcer la capacité des participants à développer des produits et services d'assainissement qui répondent à la demande du marché des familles aux faibles moyens économiques dans les clusters.
3. Renforcer la capacité des participants à créer des opportunités sur le marché de l'assainissement grâce à des activités promotionnelles.
4. Renforcer la capacité des participants à tenir des registres financiers cohérents et ordonnés.
5. Construire l'esprit de partenariat chez les participants pour leur permettre de répondre aux opportunités et aux défis auxquels ils pourraient être confrontés.

**3. Programme de la formation**

Les modules de formation souhaitée sont les suivantes:

1. Entreprenariat
2. Introduction aux produits et services à l’installation d’un assainissement familial
3. Marketing
	* Etude de marché
	* Concurrence
	* Promotion de produits et de services en assainissement
	* Commercialisation de produits et de services en assainissement
4. Comptabilité de base et la gestion financière
5. Partenariat

Offrir une formation très illustrative, en créole et adapté pour des participants venant en milieux ruraux. La théorie ne devra pas dépasser 60% des heures totales de la formation.

L’institution ou le formateur est libre de faire des propositions de modules qui seront révisé par la CRH/CRE.

**4. Lieu géographique et durée**

Les formations devront se tenir en trois paquets qui se réaliseront en trois périodes différentes dans les lieux d’exécution du projet.

* Un premier paquet sur la commune de Belle-Anse dans la section de Mabriole ;
* Un second paquet sur la commune d’Anse-à-Pitre dans la section de Boie d’Orme ;
* et le troisième paquet dans la commune de Grand-Gosier de la section communale de Colline des Chênes.

Les lieux exacts où se tiendront les formations ne sont pas encore choisi. La CRH/CRE aura à faire une discussion sur les lieux appropriés après avoir identifié la provenance des différents participants.

Les formations devront être réalisées sur une durée de 3 à 5 jours de 15 à 20 participants par paquet mais une adaptation pourra se faire après discussion avec le formateur.

**5. Exécution**

L’institution de formation ou le formateur sera en liaison avec le responsable de la formation et du responsable de projet tout au long du processus dans le but de faciliter les préparatifs et la réalisation des formations.

Les exigences de rapportage suivantes devront être remplir:

* Préparer les différents modules de formation en créole et en Français.
* Partager une liste de besoin en logistique, équipement et matériels pédagogiques avec la CRH/CRE pour discussion et validation afin de pourvoir les mettre à sa disposition.
* Partager en version Word le rapport de la formation au plus tard 7 jours après la dernière séance. Ce rapport devra inclure des photos et une liste de présences signée par les participants incluant leurs coordonnées téléphoniques.

**6. Rémunération:**

La rémunération pour les services stipulés dans ces Termes de référence est un montant forfaitaire approuvé lors des négociations entre la CRH/CRE et le formateur.

La CRH/CRE sera responsable pour le déplacement du formateur de l’hôtel d’hébergement vers le lieu de la formation et le retour au lieu de départ.

La CRH/CRE sera dans l’obligation de déduire l’impôt sur le revenu (entre 2% et 15%) sur le montant total pour le verser à la DGI.

Les paiements seront effectués par tranche de chaque paquet selon l’attribution de contrat :

* 30 % du montant total à la signature du contrat.
* 20% après la soumission du rapport de la formation de Belle-Anse et approbation par écrit de la CRH/CRE.
* 20% après la soumission du rapport de la formation d’Anse-à-Pitre et approbation par écrit de la CRH/CRE.
* 30% après la soumission du rapport de la formation de Grand Gosier et approbation par écrit de la CRH/CRE.

**7. Qualifications du formateur.**

L’institution de formation ou le Formateur retenu par CRH/CRE devra détenir :

* Une expérience importante dans la formation en entreprenariat, incluant la capacité de former sur la préparation de plan d’affaires et marketing efficaces de PME.
* Une capacité pour offrir une formation en communication, le partenariat, études de marché et en identification de produit et service lie aux services d’assainissement.
* Une connaissance particulière des milieux ruraux du département du Sud-Est, sera considérée un atout.
* La capacité de travailler dans un environnement multiculturel et avec des équipes pluridisciplinaires, y compris la coordination avec des partenaires locaux, des agences gouvernementales et des communautés;
* Une expérience dans la formation et le renforcement des capacités désirable.
* La capacité de communication de manière verbale et écrite excellente et compétences de présentation.
* La maîtrise du français et créole sont essentiel.

**8. Dossier de candidature à fournir :**

* **Curriculum vitae** (la proposition peut aussi contenir les compétences de deux ou trois différents formateurs s’il s’agit d’un groupe ou institution. Dans ce cas, les informations envoyées à la CRH/CRE devront contenir les mêmes documents pour chaque formateur).
* **Proposition de programme de formation et financier.**
* **Agenda de travail estimatif**.

**9. Présentation des candidatures:**

La date limite pour la présentation des candidatures est le 23 mars 2018 à 3h pm.

Le dossier doit s’envoyer en format électronique à l’adresse mail : redevcre01@gmail.com avec les adresses suivantes en copie del.ajr@cruzroja.es et admjacmel01@gmail.com et le sujet du message : **Formation entrepreneur assainissement 2018**.

Les dossiers dans le mail qui ne mentionnent pas le titre du message ne seront pas considérés.

La date souhaitée pour le début de la formation est le début de la première semaine du mois d’avril 2018.

Pour des clarifications ou renseignements, vous pouvez contacter Jean Gardy Césaire sur redevcre01@gmail.com ou par téléphone **(509) 3702-0350** jusqu’au 23 mars 2018 à 3h pm.